



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice	29
De présents	25
De votants	29

L'an deux mille vingt deux, le six octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Date de la convocation :
30/09/2022

Date de l'affichage :
30/09/2022

Résultat du vote :
Pour : 29
Contre :
Abstentions : 0

Présents : Mesdames MAS Virginie, OTT Amandine, SAUNIER Audrey, PINTON Martine, SANTESTEBAN Danièle, CHABERT Josiane, BEDDELEEM Karine, MASSON Laurence, JASTRZAB Claudine, DA CRUZ Lydie, CAUCHOIS Sandra, LEPERCQ Maud, MONIN Sylvie
Messieurs JOURDAIN Jean-Pierre, JEANNOT Michel, SUSINI Olivier, JOVET Jean-Marc, LAURENT Cédric, BUIS Nicolas, PETRICIG Francis, LENTI Allan, DI ROLLO Gérard, DUBUIS Thierry, CONDOMINES Elian, STEPHAN Alain.

Pouvoirs :

LIEVRE Vincent donne pouvoir à LAURENT Cédric
DEMEREAU Jean Paul donne pouvoir à JEANNOT Michel
PICHOL-THIEVEND Corentin donne pouvoir à SAUNIER Audrey
TARDY Emilie donne pouvoir à BEDDELEEM Karine

Absents : néant

Madame OTT Amandine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2022-075 RAPPORT D'ACTIVITE LA CALINERIE

Rapporteur : Madame Chabert

La gestion de l'établissement multi-accueil La Câlinerie est déléguée à l'association Léo Lagrange depuis le 1^{er} mai 2010.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit fournir un rapport annuel comprenant un rapport financier portant sur le dernier exercice clos et une analyse de la qualité du service.

Il est proposé au Conseil municipal :

➤ **DE PRENDRE** acte pour l'exercice 2021 du rapport de délégation de service public relatif à l'équipement multi accueil La Câlinerie

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du contenu du rapport d'activité de la Câlinerie, prend acte de cette présentation.

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID : 069-216902874-20221006-2022_076-DE



AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS.
ONT SIGNÉ AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour copie certifiée conforme le 07/10/2022,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cette délibération
- qui a été publiée le 07/10/2022,
- et transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

